



Donnez de l'élan à l'emploi local !

ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS, EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND

Avec le **Parcours Emploi Compétences (PEC)**, le Département de l'Isère vous accompagne pour le recrutement d'allocataires du RSA en contrat aidé

1

Recrutez un nouveau collaborateur compétent

Un conseiller emploi vous proposera des candidats, actuellement allocataires du RSA, dotés des compétences recherchées pour le poste à pourvoir. En passant par des entretiens, vous restez maître du recrutement.

2

Bénéficiez d'un accompagnement RH

Un conseiller emploi facilitera l'intégration du salarié au sein de votre entreprise et assurera si besoin, un suivi dans l'emploi pendant toute la durée du contrat aidé.

3

Profitez d'une aide financière

Le Département et l'État prendront en charge le salaire à hauteur de 60 % du SMIC horaire brut pendant 12 mois (CDD de 12 mois, ou CDI sur une base hebdomadaire de 20h à 26h). Vous serez exonéré des cotisations patronales, des charges fiscales et des indemnités de fin de contrat.

Participez à la politique départementale d'insertion,
dans une logique de responsabilité sociétale des employeurs.
Investissez sur le capital humain isérois !

Vous vous engagez à :

- Accompagner le salarié, avec l'aide d'un tuteur et le soutien du conseiller emploi.
- Faciliter l'accès à la formation et l'acquisition de compétences.

Contact pour tout complément d'information sur les contrats aidés :
dso.ive@isere.fr - 04 76 00 38 38 ou rendez-vous sur notre site Internet www.isere.fr